

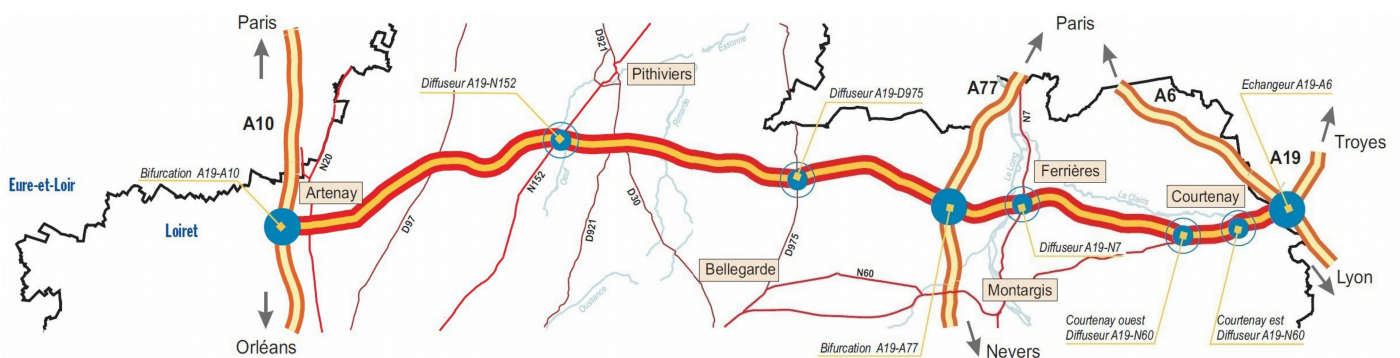
Démarche "1% paysage et développement"

Autoroute A19 d'Artenay à Courtenay

Reliant d'Est en Ouest les autoroutes A10, A77 et A6 par un tracé d'une centaine de kilomètres, l'autoroute A19 a été inaugurée le 16 juin 2009.

La mise en œuvre de la politique du "1 % paysage et développement", définie par la circulaire ministérielle du 12 décembre 1995 et actualisée par celle du 31 mars 2005, permet de valoriser les territoires traversés et constitue un facteur de développement économique et touristique.

A l'occasion de la réalisation de cette infrastructure autoroutière structurante, le maître d'ouvrage a mis à disposition des collectivités 1% du montant estimé du projet de l'opération, pour des études et actions qui sont portées par les collectivités locales et financées au moins à 50% par celles-ci. L'État a appliqué cette politique à l'autoroute A19 en prévoyant que 4 millions d'euros lui seraient alloués par ARCOUR, concessionnaire de l'autoroute.



L'idée de la politique du 1% paysage et développement est de fixer des objectifs avant tout paysagers qui se traduisent par des réalisations d'actions concrètes sur les territoires traversés par l'itinéraire.

Dans les réflexions nécessaires pour mettre en œuvre cette démarche, il est absolument indispensable de tenir compte des projets de développement. Chaque fois que l'on parle de paysage, le développement est sous-jacent et chaque fois que l'on parle développement, c'est en fonction du paysage. Il est donc souhaitable que ce qui entoure les grandes infrastructures qui irriguent notre pays soit mis en valeur et conserve sa qualité paysagère.

Trois appels à projets ont permis d'obtenir 135 dossiers de candidatures. Cinq orientations ont servi de référence pour la sélection des candidatures :

- soutenir la qualité des projets de zones d'activités;
- promouvoir la qualité de l'urbanisation d'habitat et la valorisation du patrimoine bâti;
- contribuer à la mise en valeur du paysage rural et agricole;
- favoriser la qualité paysagère des accès au territoire, aux villes et aux bourgs depuis l'A19;
- créer un réseau remarquable de découverte du territoire.

L'analyse, par le comité technique et le comité local de gestion et de suivi, a permis de retenir 82 projets, dont 29 études et 53 travaux, pour recevoir un financement au titre du 1 % paysage et développement.

Chaque projet sélectionné a fait l'objet d'une convention tripartite entre l'État représenté par le préfet, la société ARCOUR concessionnaire de l'autoroute A 19 et le maître d'ouvrage, titulaire.

En collaboration avec le CAUE et la chambre d'agriculture, la DDT a exercé un suivi des travaux de l'ensemble des opérations afin de s'assurer de la qualité de mise en œuvre des projets.

Un état des financements récupérés suite à des abandons, ou des coûts de travaux moins élevés que prévu, a été effectué en continu.

Au total, **3,707 millions d'euros** de subventions représentant 70 projets d'études ou de travaux le long de l'A19 auront été versés au titre de la mise en œuvre de la politique du 1 % Paysage et Développement via le concessionnaire ARCOUR, dont :

- **24 études**, pour un montant total de subventions de **202 000 € (5 %)**,
- **46 travaux**, pour un montant total de subventions de **3 505 000 € (95 %)**.

Les 46 dossiers de travaux permet d'établir la typologie des réalisations suivantes :

Espaces publics

1. Centres-bourgs et hameaux

Cinq projets de travaux de ce type ont été financés, pour un montant total de subventions de **738 500 €**, soit **21 %** des subventions de travaux.

2. Monuments non protégés et abords

Dix projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **1 297 200 €**, soit **37 %** des subventions de travaux.

3. Zone d'activités

Un seul projet a été financé, pour un montant total de subvention de **118 500 €**, soit **3 %** des subventions de travaux.

4. Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins

Treize projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **883 300 €**, soit **25 %** des subventions de travaux.

Espaces privés

5. Fermes et leurs abords

Dix-sept projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **467 500 €**, soit **13 %** des subventions de travaux.

Quelques exemples de réalisations

Centres-bourgs et hameaux

Commune d'Ascoux : Aménagement de la place de l'église, de la demi-lune aux tilleuls et du monuments aux morts.



Commune de Neuville-aux-Bois : Travaux de réaménagement de la place du général Leclerc

avant



après



Commune de Mareau-aux-Bois : aménagements paysagers et liaisons douces

avant

après



Commune de Ferrières-en-Gâtinais : Réaménagement des abords de l'abbaye

avant

après



Monuments non protégés et abords

Commune de Huêtre : Restauration de l'église et de ses abords

avant

après



Zone d'activités

Commune d'Escrennes : Accompagnement paysager de la zone d'activités Saint Eutrope



Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins

Commune de Corbeilles en Gâtinais : Accompagnement paysager d'un verger conservatoire

avant



après



Commune de Bouilly en Gâtinais : Aménagement de la mare de Verrines

avant



après





Fermes et leurs abords

Commune de La Selle sur le Bied : Valorisation du corps de ferme. Entretien du patrimoine bâti

avant

après



Commune de Chantecoq : Valorisation du corps de ferme et de ses abords.

avant

après

